Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260330-20260431-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan
2026 431

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 31/03/2026
Et Publication du : 31/03/2026

L'an 2026, le 30 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. LE BARILLEC Joël, M. MASSON Pascal, M. POIRE Yves, Mme CADORET Géraldine, M. SEKLI Jonathan, Mme CROIX Valérie, Mme KERVICHE Soazic, Mme TOUBLANT Alexia, Mme CAREIL Larissa

Absent(s) : M. RAULT Lucien
A été nommé(e) secrétaire : M. SEKLI Jonathan

2026-04-31 – Sécurisation de l'école : demandes de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) a vocation à financer des projets en adéquation avec les orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention adoptée par le Gouvernement.
Le Gouvernement poursuit son engagement concernant la sécurisation des établissements scolaires. Les subventions accordées au titre du programme sont régies par le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement. Les demandes doivent porter sur la réalisation de travaux urgents de sécurisation au sein d'établissements dont les mesures de sûreté apparaissent insuffisantes. Ces derniers doivent être définis en cohérence avec les plans particuliers de mise en sûreté et ou diagnostics de sûreté des écoles et établissements scolaires.

Par ailleurs, le Département réactive son soutien financier aux projets des communes. Suspendu en 2024, le programme de solidarité territoriale (PST) sera réactivé afin de soutenir les projets des communes.

A ce titre, il présente le projet relatif à la sécurisation des établissements scolaires et périscolaires en vue d'obtenir une subvention. Il porte sur deux points :

- Equipement de dispositif d'alerte (balises et sirènes au sein des établissements)
  Devis à 6 030€ HT
- Equipement de visiophones avec ouverture à distance
  Travaux estimés à 15 000€ HT

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260330-20260431-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de valider le projet présenté et de solliciter une subvention au titre du FIPDR et du PST selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux de sécurisation de l'école	21 030,00 €	FIPDR	10 515,00 €	50,00%
		PST Département	4 206,00 €	20,00%
		Autofinancement	6 309,00 €	30,00%
TOTAL	**21 030,00 €**	**TOTAL**	**21 030,00 €**	**100,00%**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

